

Commission de la formation et de la vie universitaire | CFVU Séance plénière du 26 septembre 2022

Délibération n°2022-028

Objet : Liste des fonctions ouvrant droit à l'attribution de la Prime de Responsabilités Pédagogiques au titre de l'année 2022-2023.

Pièce(s)-jointe(s) : Annexe_Liste des fonctions ouvrant droit à l'attribution de la Prime de Responsabilités Pédagogiques au titre de l'année 2022-2023.

VU le code de l'Education ;

VU le décret n°99-855 du 4 octobre 1999 instituant une Prime de Responsabilités Pédagogiques dans les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et notamment ses articles 2 et 3 ;

VU l'arrêté du 4 octobre 1999 fixant la liste des personnels de l'enseignement supérieur pouvant bénéficier de la Prime de Responsabilités Pédagogiques (PRP) instituée par le décret n°99-855 du 4 octobre 1999 ;

VU les statuts de l'Université d'Orléans.

Considérant ce qui suit :

Une Prime de Responsabilités Pédagogiques, non soumise à retenues pour pension, est instituée dans les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur. Cette prime correspond à des responsabilités pédagogiques spécifiques exercées en sus des obligations de service. Il revient à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) d'émettre un avis sur la répartition de l'enveloppe des moyens destinée à la formation telle qu'allouée par le Conseil d'Administration.

Après en avoir délibéré,

Article 1 : La CFVU émet un avis favorable unanime sur la liste des fonctions ouvrant droit à l'attribution de la Prime de Responsabilités Pédagogiques au titre de l'année 2022-2023, conformément à la grille annexée à la présente délibération.

Article 2 : la présente délibération sera publiée sur son site internet et transmise sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

Effectif Statutaire :	40	Quorum :	17
Membres en exercice :	34	Membres présents :	16
		Membres représentés :	6
		Total :	22

Décompte des votes :

Votants :	22	Pour :	22
Refus de participer au vote :	–	Contre :	–
Suffrages exprimé :	–	Abstention :	–

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Orléans, le 17/10/2022

La Présidente du Conseil Académique



Caroline Andrezza

Destinataires de la délibération :

Monsieur le Recteur de l'académie, chancelier des Universités,
Vice-Président formation et vie universitaire,
La direction des services généraux,
Service juridique de l'université d'Orléans.

Modalité de recours contre la présente délibération :

En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université d'Orléans, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans. Siège : Université d'Orléans – Château de la Source – 45000 Orléans.

rappel : 1 point = 3 heures HTD				
Fonctions ouvrant droit à une PRP	Points primes (pour rappel)	Montant Maximum associé à la fonction	PRP	Observations à titre d'information
Chargé.e de missions composantes/missions transverses				
Direction de la formation (OSUC)	15,00	1 863,45	PRP	
Direction des formations (IUT 45)	28,00	3 478,44	PRP	
Direction des relations entreprises (POLYTECH)	20,00	2 484,60	PRP	
Missions transverses établissement				
Chef.fe de projet VOLTAIRE	13,00	1 614,99	PRP	
Chef.fe de projet C2I	20,00	2 484,60	PRP	
Chef.fe de projet C2I2e	10,00	1 242,30	PRP	
VAE : Président de jury	20,00	2 484,60	PRP	
Responsable scientifique et pédagogique du projet PIA IDEFI "EDIFICE"	15,00	1 863,45	PRP	
Référent.e entrepreneuriat étudiant sur les sites distants de l'Eure-et-Loire et de l'Indre	16,00	1 987,68	PRP	
Chargé.e de mission Projet DILL	10,00	1 242,30	PRP	
Responsables de structures internes composantes				
Direction des études cycle 1 (EUK CVL)	14,00	1 739,22	PRP	ressources propres composante
Direction des études cycle 2 (EUK CVL)	14,00	1 739,22	PRP	ressources propres composante
Responsable du bloc Professionnalisme (EUK CVL)	14,00	1 739,22	PRP	ressources propres composante
TOTAL	209,00	25 964,07		

